

ANALYSE DU 10 AOUT 2011 SUR L'ORGANISATION DU 36e SOMMET DE L'OUA en 2000 AU TOGO

UNE JUSTICE DE CONNIVENCE AU TOGO : MOUSSA BARQUE ET FAURE GNASSINGBE FUIENT LEUR RESPONSABILITE

Au Togo le 21 juillet 2011, la cour d'assise a condamné des anciens ministres de la République du Togo dans une histoire de construction de villas en 2000 non pas pour le Peuple togolais mais pour des Présidents africains. Comme la séparation des pouvoirs entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire n'existe pas dans le système du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), il y a lieu de remettre en cause la décision de la justice, comme au demeurant les techniques utilisées pour ne pas laisser de preuves contre les véritables commanditaires des crimes économiques. Sauf qu'il faut pour que l'histoire « sonne vraie », trouver des boucs-émissaires et convaincre le public de leur « culpabilité » comme si celui qui condamne n'est pas aussi, sinon plus condamnable.

1. TROUVER DES BOUCS EMISSAIRES POUR PALLIER LA MAUVAISE GOUVERNANCE

Personne n'a pris au sérieux les motivations de la justice togolaise, tant il n'y a eu aucun respect du droit de la défense. Le droit de réponse n'a pas été octroyé à l'avocat informé verbalement la veille du procès. Il n'y a donc pas eu un accès au dossier, encore moins un respect de la présomption d'innocence. Les délais réglementaires pour accéder au dossier afin de bien préparer la défense n'ont pas été respectés. Le comble est que la Cour d'assise s'est contentée d'une enquête bâclée et incomplète pour apprécier le dossier. Le point de vue du Tribunal est ainsi bien unilatéral, partial et donc partiel.

Dr Eugène Koffi Adoboli, ex-Premier Ministre du Togo, Mr Agboli Hope, ex-ministre de l'Urbanisme et Mr Samarou Saïbou, ex-secrétaire d'Etat chargé auprès du Premier ministre chargé de la promotion du secteur privé se sont vus condamnés de 5 ans de prison pour le premier et 8 ans pour les autres avec une condamnation pécuniaire consistant à verser à l'Etat 500 millions de FCFA (soit 764 000 Euros), le tout sous le coup d'un mandat d'arrêt international. Ils sont tous trois accusés d'avoir détourné 800 millions de FCFA dans le projet de construction de villas à la Cité de l'OUA à la fin des années 90 ¹.

Dans un pays où la séparation des pouvoirs n'existe pas et est remplacée par la séparation entre ceux qui dirigent et ceux qui doivent « obéir », la justice est aux ordres. Les conclusions de la justice togolaise ne peuvent qu'être à l'image du fonctionnement de Faure Gnassingbé lui-même et de son entourage RPT/AGO, à savoir la mise en œuvre d'une capacité de nuisance et de règlements de compte dès lors que ceux qui ont participé au système RPT, tentent de retrouver une certaine liberté ou réclament discrètement une justice impossible au Togo. La raison de cet arbitraire du clan RPT tient à son mode de fonctionnement qui consiste à assurer le silence par tous les moyens, et s'il le faut, le silence des cimetières.

Quand tout ceci n'est pas possible, alors il faut monter une cabale institutionnalisée, surtout si c'est dirigé contre des faibles ou ceux ne disposant plus de réseaux. Alors le clan RPT tente de « servir » un exemple au Peuple togolais pour prévenir toute velléité de « résistance » de ceux qui ne démontreraient alors aucun signe de résistance contre le système RPT. Pour certains d'entre eux c'est le zèle qui fait office de carte d'adhésion aux principes du système RPT. Il faut avoir sérieusement manqué de clairvoyance ou avoir été naïf sur la vraie nature du système RPT. Celui-ci doit nécessairement toujours trouver des boucs émissaires pour pallier sa mauvaise gouvernance et ses crimes économiques quand la pression occidentale, pour se donner bonne conscience, prend le dessus. En cela, les représentants des pays occidentaux continuant à légitimer le système RPT, sous prétexte que les élections ont été transparentes alors que les résultats ont simplement été inversés, ont choisi la diplomatie de connivence.

2. LA « DIPLOMATIE DE CONNIVENCE », UNE CONSTANTE AU TOGO

La réalité profonde est que les personnalités condamnées ont toutes en commun d'avoir effacé dans leur mémoire, ceci au moment de leur décision intime de rejoindre le système Gnassingbé, les crimes, les falsifications, les abus divers aux droits humains, les attaques régulièrement contre les médias et la haine et la hantise de la transparence. En perdant ce repère fondamental pour juger de la crédibilité historique du système RPT, de nombreux Togolais, se croyant ou se désignant apolitiques ou carrément osant dire qu'ils ou elles ne font pas de politique, se sont trompés, se trompent encore, et risquent de continuer à se tromper sur la nature inique, mafieuse et vicieuse du système RPT. Que celui au Togo qui ne se trompe pas jette la pierre le premier ! Mais rien ne justifie que des citoyens togolais choisissent de faire perdurer un tel système sauf s'il y a à nouveau une usurpation des résultats des urnes.

Il n'y a pas de mal à espérer que les choses peuvent changer, sauf qu'au Togo, le système RPT ne bouge que sur la base d'un rapport de force national et international.

Malheureusement depuis les usurpations de la vérité des urnes de 2005 (élections présidentielles), de 2007 (élections législatives) et de 2010 (élections présidentielles), de nombreux citoyens togolais, lassés, versent dans le fatalisme comme si c'était Dieu qui pillait l'économie togolaise et achetait des voitures de luxes du style « Maybach » ou frappait les journalistes, les syndicalistes, les opposants politiques et les simples citoyens au cours de manifestations autorisées. La communauté internationale, et plus particulièrement la France, pour des raisons géomilitaires et géostratégiques en Afrique, a besoin du Togo comme point focal dans un processus de recolonisation économique qui ne dit pas son nom. A ce titre, les autorités françaises donnent l'impression de s'être engagées dans un « deal » simple : légitimer le régime monarchique du Togo si les intérêts directs des ressortissants étrangers sont privilégiés sur ceux du Peuple togolais. C'est ainsi que l'essentiel des richesses du Togo sont bradées vers l'extérieur et que le retour pour les populations se fait attendre. Il suffit alors pour réussir ce tour de force de légitimer la contre-vérité des urnes, le rejet de la séparation des pouvoirs afin de valider les « deals secrets et ésotériques » télécommandés d'abord de l'extérieur, renforcés avec zèle par le pouvoir en place pour mieux consolider son maintien au pouvoir. C'est cette « diplomatie de la connivence ² » qu'il convient d'analyser pour mieux comprendre le sens profond de l'acte posé par Faure Gnassingbé, au mépris du droit à la présomption d'innocence et à la gestion contradictoire des faits sur les véritables responsabilités dans le dossier « Construction de villas à l'occasion de l'organisation du 36^e sommet de l'OUA au Togo en 2000 ».

3. PLUSIEURS DOSSIERS TRANSITENT SUR UN MÊME COMPTE BANCAIRE

En réalité, Faure Gnassingbé, donne l'impression de souffrir d'amnésie sur les arrangements non-écrits entre Etienne Gnassingbé Eyadéma, son père et les différents protagonistes de ce dossier, en principe des collègues-partenaires de travail. Pour bien comprendre la situation, il faut distinguer entre le Dossier A portant sur le rôle joué par les membres du Comité d'achat et d'organisation du 36^e sommet de l'OUA en 2000 au Togo (Dossier OUA-2000) d'une part, et le Dossier B, les tractations qui ont abouti à la vente de l'Hôtel du 2 février à un fond d'investissement libyen (Dossier de la Vente de l'Hôtel 2 février). Il existait plusieurs autres dossiers que l'on dénommera ici le Dossier C qui avaient en commun de traiter de plusieurs affaires mais de faire transiter les fonds par un compte dont la signature était sous la responsabilité d'une personnalité qui servirait de bouc-émissaire en temps opportun. Cette personnalité ne devait pas se douter de l'ampleur des malversations au sommet du pays et/ou présenter les symptômes de la peur ou de la soumission, les critères de choix préférés du régime RPT et marque de fabrique lorsqu'on appartient au réseau RPT.

Toutefois, Il existait deux liens importants entre le Dossier A et le Dossier B, voire même avec le Dossier C à savoir le fait que les fonds des différents dossiers transitaient par un compte dont la gestion fut confiée au Premier ministre de l'époque, Dr Adoboli. L'enquête de Cour d'assise n'a pas su, ou voulu, tirer au clair ce point, ou plutôt a volontairement, et certainement sur instruction, omit de poursuivre l'enquête, de peur de tomber sur les véritables commanditaires. Comme les membres de la Cour d'assises sont pour la plupart tenus par l'obligation du silence instauré dans les cultes ésotériques en vogue au Togo et dont Faure Gnassingbé serait devenu subitement le « *Grand Maître à qui tout le monde doit allégeance* », il va de soi que les membres de ces cercles ésotériques ne peuvent qu'être exemptés de toutes enquêtes, de toutes condamnations, tout en sachant la vérité qu'ils refuseront de révéler, sous peine de sanctions graves, voire d'atteinte à leur intégrité physique ou à leur vie ou à celle de leur famille.

3.1 Sur le Dossier OUA-2000, c'est une initiative d'Issa Samarou, alors Secrétaire d'Etat en charge du secteur privé, qui réussit à convaincre feu Etienne Gnassingbé Eyadéma quant au projet de construction de « villas » pour loger les Présidents africains lors du sommet de l'OUA de 2000. Il n'obtint son accord que parce qu'il put convaincre celui qui dirigeait le Togo à l'époque qu'il obtiendrait l'argent pour le financement en totalité du secteur privé et que cela ne grèverait pas le budget de l'Etat togolais. A ce titre, il faut reconnaître qu'Issa Samarou a largement gagné son pari. Il semble donc que la presque totalité des investissements sont à verser à l'actif du secteur privé togolais et étranger. L'Etat togolais n'a pris aucun risque particulier, au contraire, c'est l'Etat togolais qui a plutôt contribué à retarder ici et là la mise en œuvre. Rappelons que selon « *Lynxtogo* », le Dossier OUA-2000 avait été confié à un comité sous la présidence du premier ministre de l'époque, Eugène Koffi Adoboli. Etaient membres de ce comité à ses côtés : Tidjani Douralaye, ministre de l'Economie et des Finances, Tankpandja Lallé, Ministre du Tourisme, Saibou Samarou, Secrétaire d'Etat chargé du secteur privé auprès du Premier ministre, Amoussou Assibavi Quenou, Conseiller du Premier ministre, avec rang de Ministre qui avait pour fonction principale de servir de Rapporteur du comité³, et accessoirement d'agent double auprès des décideurs en dernier ressort. Au plan financier, l'essentiel des fonds passait par des comptes ouverts auprès des banques de la place dont la Banque togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTICI).

3.2 Sur le Dossier de la Vente de l'Hôtel 2 février, il convient de rappeler qu'un autre comité était en activité et comprenait entre autres (non connus pour l'instant) : Faure Gnassingbé, conseiller économique à la Présidence, Barry Moussa Barqué, conseiller à la Présidence, Anjo Tchamdja et Assibavi Amoussou Guenou, conseillers au service du décideur en dernier ressort sur ce dossier et informellement le Ministre Tankandja Lallé, etc. Le lien avec le dossier OUA 2000 est que les sommes d'argent importantes obtenues dans le cadre du Dossier de la Vente de l'Hôtel 2 février et payées par le Guide Libyen (au moins la partie officielle) auraient été versées sur le même compte que le celui du Dossier OUA-2000. C'est d'ailleurs cet argument qui fut « servi » au Guide libyen pour justifier les sommes versées pour le transfert de propriété de l'Hôtel du 2 février vers les fonds libyens d'investissement. Sauf que l'argent libyen n'a jamais servi à construire les villas de l'OUA, mais c'est bien le secteur privé qui a déboursé de sa poche à partir de l'idée de Saibou Samarou.

Cette gestion opaque et non transparente des différents dossiers n'a absolument pas été éclaircie par l'enquête de la Cour d'assise. Cela conduisit tout droit à une erreur de procédure, devant conduire à l'annulation pure et simple de ce procès. Par ailleurs, le fait que l'avocat choisi par Dr Adoboli pour le représenter lors du délibéré a été interdit de parole, est un vice de forme, ce qui devrait conduire normalement dans une République démocratique avec une justice transparente, à une annulation pure et simple du procès. Enfin, Dr Adoboli ne peut répondre que pour les dossiers où sa signature effective et sa présence étaient prouvées. Or, dans la plupart des cas, Dr Adoboli n'était plus en poste et surtout n'était plus physiquement présent au sein du Gouvernement.

4. DELEGATION DE SIGNATURE : POUR MIEUX VOLER ET ACCUSER UN BOUC-EMISSAIRE

Revenons donc sur le compte bancaire de la BTCI pour rappeler que les décaissements ne pouvaient avoir lieu que s'il y avait deux signatures :

- celle du représentant du décideur en dernier ressort, Etienne Gnassingbé Eyadéma lequel avait délégué ce pouvoir à son premier ministre de l'époque, Eugène Koffi Adoboli ;
- celle du Ministre des Finances ou de son représentant.

Avant le départ du premier ministre Adoboli, aucune malversation importante semble-t-il n'a été observée. Le principe de contrôle et de séparation des comptes entre l'ordonnateur et le comptable avait été observé. Cela signifie que Dr Adoboli n'a jamais touché physiquement ni de près, ni de loin à de l'argent. Il se contentait de signer les autorisations de dépenses sous la forme de chèques envoyés à l'encaissement. Peut-être qu'un contrôle plus rigoureux aurait permis de s'apercevoir que la plupart des chèques n'étaient pas nécessairement destinés à financer les villas de l'OUA... Mais il semble qu'avant son limogeage précipité et annoncé à la radio, une série de chèques ait été signée à blanc sur les instructions du feu Président Etienne Gnassingbé Eyadéma ou celles de son fils, Faure Gnassingbé. Ce sont les résultantes des liens opaques et privilégiés entre feu Etienne Gnassingbé Eyadéma et ses ministres.

Or, on retrouvait sur ce compte les fonds versés par le secteur privé pour la construction des villas de l'OUA et paradoxalement, une partie des sommes reçues pour des dossiers aussi divers que la vente de l'Hôtel du 2 février, voir sur des Dossiers du type C souvent peu

transparents comme les transactions financières liées au Dossier Fonds d'entretien routier (FER), le Dossier Togo-Télécom avec les fonds qui ont disparu avec le ministre en charge, voire les sociétés SOTOCO, SNPT, etc. Allez savoir puisque ces fonds qui transitaient ne portaient pas de « *dénominations précises* » et devaient ressortir sans que le destinataire ne soit repéré.

C'est cette mauvaise gouvernance non transparente que le FMI et la Banque mondiale ont toujours laissé passer en référence au « laisser-faire » du libéralisme d'antan. C'est ce laisser-faire qui empêche Faure Gnassingbé d'accepter la vérité des comptes et de procéder à des audits indépendants afin d'identifier les responsabilités. La responsabilité sans faute des institutions internationales et bilatérales comme le FMI et le Groupe de la Banque mondiale, l'Union européenne ou la coopération bilatérale française est engagée quant aux malheurs du Peuple togolais. Le rôle de certaines personnalités comme Ingrid Awadé, Directrice générale des impôts, ou Marc Bidamon, Directeur général des Douanes, ne doit pas être sous-estimé dans ce dossier.

En tout état de cause, la Cour d'assise a mené une enquête partielle et partielle qui ne peut justifier une conclusion sur des personnalités togolaises dotées d'une trajectoire internationale et nationale irréprochable au service de l'humain. Il convient de respecter le droit à une défense non arbitraire, et rejeter la confusion des pouvoirs actuelle, trop souvent cousue d'avance par le système RPT dans les cercles ésotériques.

5. DES « FAUX » BOUCS-EMISSAIRES POUR LAISSER EN LIBERTE LES « VRAIS » COUPABLES

Le seul fait qu'aucun des avocats des différents condamnés ne trouve dans son dossier, une preuve que le Gouvernement togolais ait officiellement lancé un véritable mandat d'arrêt international contre eux, témoigne du degré de désinformation que l'on peut enregistrer sur le site « *republicoftogo.com* », le site officiel du Gouvernement togolais. Faure Gnassingbé utilise la justice togolaise en institutionnalisant l'arbitraire et la diversion en focalisant l'attention du peuple togolais sur de vrais « *faux* » procès. Mais, c'est oublier que le site de l'Etat togolais est aussi géré par Charles Debbasch, alias Koffi Souza, fait que cvu-togo-diaspora aurait bien volontiers passé sous silence si des recoupements divers ne venaient ajouter au dossier que ce dernier aurait perçu une somme de 100 millions de FCFA pour des « *services* » rendus au Togo sous le couvert de « *renseignements extérieurs et déplacements* »... Il se trouve que ces sommes importantes auraient été extraites du compte fourre-tout, ceci après le départ d'Eugène Koffi Adoboli, ceci sous la signature d'un premier ministre absent et évincé du pouvoir. Qui d'autre était au courant et n'ose pas parler du fait de l'autocensure institutionnalisée ⁴.

Il est important de rappeler que Dr. Eugène Koffi Adoboli a quitté ses fonctions, sur une annonce faite dans les médias après avoir eu un long entretien dans la matinée avec Etienne Eyadéma Gnassingbé qui ne l'aurait informé de rien sur ses intentions véritables.

L'ex-Premier ministre a occupé cette fonction du 21 mai 1998 au 27 août 2000 à midi et son successeur, Agbéyomé Kodjo, n'a pris service que le 29 août 2000 dans la journée. Il a donc suffi de 3 jours pour que les chèques signés par Adoboli aient été détournés de leur fonction réelle et aient pour beaucoup servi, apparemment longtemps après son départ, à d'autres pour

faire sortir l'argent du compte bancaire fourre-tout alors que les décaissements n'avaient parfois rien à voir avec la construction des villas de l'OUA. Les vrais décideurs en dernier ressort avaient donc commandité le piège contre Dr Adoboli et certains membres de son comité.

Au-delà, Dr Eugène Koffi Adoboli est un homme intègre et propre au sein du système des Nations-Unies avant que Etienne Gnassingbé Eyadema ne le supplie d'exporter cette marque d'éthique vers le RPT pollué, mafieux et irresponsable. Malheureusement le RPT est réfractaire à l'éthique. Dr Adoboli, lors de son interview de juillet 2011 sur la Radio Kanal K, a précisé qu'il n'a pas changé son éthique, ni sa probité et n'a rien pris dans les caisses de l'Etat ⁵. Il a voulu aider le Peuple togolais, au-delà des clivages et se positionnant comme le « consensus », sauf que le Togo ne fonctionne pas comme à l'ONU. Le consensus au Togo dépend fortement de l'unilatéralisme du pouvoir.

Il faut peut-être paradoxalement citer le Général Assani Tidjani qui est actuellement en détention dans les locaux de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) à Lomé ⁶. Cet ancien ministre, et ancien chef d'état-major des forces armées togolaises, a été mis aux arrêts le 22 juillet 2011 au motif qu'il serait mêlé à la tentative de coup d'Etat présumé du 13 avril 2009. En réalité, il se serait plaint que Faure Gnassingbé serait en train de « lâcher » ceux des militaires qui ont contribué à son accession au pouvoir le 5 février 2005. Le Général Gnakoudé Béréna casé par Faure Gnassingbé au commandement militaire de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) se serait précipité pour annoncer la nouvelle à Faure Gnassingbé non sans préciser qui exactement parmi ceux qui faisaient allégeance à Etienne Gnassingbé Eyadéma pourrait encore « critiquer » Faure. Il n'est donc pas sûr du tout que ce soit le Général Assani Tidjani qui soit à l'origine de la rumeur du coup d'Etat, mais d'autres généraux y compris ceux qui sont déjà « casés ».

Le paradoxe du Gouvernement de Faure Gnassingbé, c'est qu'il n'y a pas de communiqué pour expliquer ou justifier ce kidnapping deux ans après les faits. Il s'agit bien de kidnapping car d'autres généraux sont aussi mêlés à ce dossier comme les généraux Zoumarou Gnonfam, Gnakoudé Béréna ou Séyi Mémène ⁷, tous proches du demi-frère de Faure Gnassingbé, Kpatcha Gnassingbé, actuellement en délicatesse avec sa santé et détenu sans jugement. Là encore, selon Zeus Ajavon, l'avocat des nombreux co-détenus de Kpatcha (au nombre d'au moins 26), il n'y aurait rien dans le dossier.

Mais les informations insistantes parviennent à cvu-togo-diaspora selon lesquelles de nombreux militaires seraient en rupture avec les décisions de Faure Gnassingbé lequel s'empresse de les écarter rapidement. Le cas du Général Gnakoudé Béréna, qui passe pour un soutien aux génocidaires au Rwanda, est patent avec sa promotion « forcée » à l'ONU dans le dossier ivoirien afin d'éviter que cet inconditionnel de Kpatcha Gnassingbé ne vienne jouer aux troubles fêtes lorsque Faure Gnassingbé éventuellement avec ce qui reste de l'UFC et les amis de Gilchrist Olympio (AGO) se décideront à reformer un parti présidentiel avant de se lancer dans des élections sans vérité des urnes pour les législatives, les communales et les présidentielles de 2015. Tout ceci bien sûr en s'assurant que la Diaspora togolaise, qui n'a pas été recensée, soit totalement exclue du vote, soit entre 1,2 et 1,6 millions de Togolais et de Togolaises qui ne pourront pas, dans l'état actuel du recensement au Togo, voter et donc décider de l'avenir du Togo.

Le cvu-togo-diaspora qui est un mouvement indépendant, et qui n'est ni coordonné, ni influencé par Agbéyomé Kodjo ⁸ contrairement aux rumeurs qui sont circulées ici et là, est

entièrement financé par des membres de la Diaspora qui veulent contribuer à l'avènement de la vérité des urnes et des comptes publics au Togo, ceci dans la limite de leurs moyens d'actions et d'influence.

Ce mouvement citoyen de la Diaspora rappelle aux avocats en charge de la défense des présumés innocents du Dossier *Construction Villas OUA* que Faure Gnassingbé a choisi de condamner des boucs-émissaires pour se donner bonne conscience. Il est demandé à la banque BTCI de jouer la transparence en fournissant à la défense comme à la Justice, et demain aux médias libres et indépendants au Togo, les relevés des décaissements effectués sur les comptes liés au Dossier OUA, *Dossier Hôtel du 2 février* et *Dossier C*, tous ceux qui ont profité de ce compte pour « voler le peuple togolais », ce depuis le 27 août 2000. Il y a bien eu des dépôts de fonds sur le compte dédié au *Dossier Construction des villas de l'OUA* avant la disparition de ces mêmes fonds attribués arbitrairement au comité dirigé par Dr Eugène Koffi Adoboli. Il importe aussi d'indiquer clairement si la procédure de la « *double signature* » a été respectée ou pas. Dans les deux cas (respect ou non-respect), il importe d'identifier les noms des signataires et les dates. Il faut alors être très précis et déterminer quelles étaient les personnes qui signaient au nom du décideur en dernier ressort ⁹ pour permettre des sorties d'argent sous le nom d'Eugène Koffi Adoboli. Enfin, compte tenu de la capacité de falsification reconnue de certains spécialistes du système RPT, il faudra déterminer si les signatures imitant la signature du Dr Adoboli, avant et après son départ, ont été réellement signées par lui. Avec la copie des nombreux chèques conservés en lieu sûr, il est facile de confronter la décision de la Cour d'Assise et le système mafieux du RPT sous la direction de Faure Gnassingbé.

6. INCAPABLE D'EQUILIBRER LES COMPTES PUBLICS, FAURE CHOISIT L'ECONOMIE DE CONNIVENCE

Dans sa dernière note publique d'information numéro 11/100 datée du 27 juillet 2011, le Fond monétaire international, malgré son langage diplomatique, n'arrive pas à cacher que le gouvernement RPT/AGO subira une baisse régulière de ses revenus passant de 18,9 % du Produit intérieur brut (PIB) en 2010 à 18,5 % en 2013 selon les projections les plus optimistes. Alors que les recettes sont en baisse, les dépenses totales y compris les prêts nets seront en augmentation exponentielles, passant de 22,5 % du Produit intérieur brut (PIB) en 2010 à 28,3 % en 2013 selon les projections toujours les plus optimistes ¹⁰. Bref, Faure Gnassingbé ne sait pas comment équilibrer le compte de l'Etat et se contente de la fuite en avant au plan de la gestion des biens publics. C'est pour cette raison qu'il doit faire diversion et embrouiller les Togolais et Togolaises sur la réalité de sa mauvaise gestion. Même Gilbert Houngbo, l'actuel Premier Ministre docile, ne sert plus de paravent ni de fusible pour Faure Gnassingbé qui organise déjà sa réélection en 2015, ou à défaut l'élection de Gilchrist Olympio dans un parti majoritaire avec les AGO et ce qui reste de l'UFC, en tentant d'effacer les vestiges du RPT.

En réalité, les chiffres du FMI témoignent d'une mauvaise gouvernance, sauf que lorsque Faure Gnassingbé se donne comme priorité de rembourser en priorité le FMI, d'appliquer les critères dits de « *privatisation* » qui reviennent au Togo à céder le patrimoine togolais et les capacités productives à des entités étrangères tout en conservant les multiples dettes de ces entités privatisées sur le budget de l'Etat togolais, donc devant être payées sur le contribuable togolais. Alors, le FMI a beau jeu de parler de traiter le Togo de « *bon élève* ». Mais tout un

chacun sait que le FMI, quelle qu'en soit la direction, défend d'abord les intérêts de son conseil d'administration. Le cvu-togo-diaspora ne se rappelle pas avoir vu des représentants du Togo siéger avec voix prépondérante au Conseil d'administration du FMI. Il ne faut donc pas que les avis du FMI trompent les Togolais et Togolaises sur la réalité de ce qu'a fait ou prépare Faure Gnassingbé, ceci en référence à ce qu'il a déjà réussi à accomplir avec des élections usurpées en 2005 et en 2010 avec des militaires peu républicains qu'il met en prison aujourd'hui.

Au demeurant, Faure Gnassingbé peut-il réellement juger ses amis devenus milliardaires en moins de 5 ans de règne alors que l'essentiel de ces crimes économiques sont repoussés sur la dette publique du Togo, et donc sur le citoyen togolais ? Il n'est donc pas étonnant que malgré une croissance prévue à la hausse passant de 3,7 % à 3,9 % en 2012, le Togolais moyen ne voit pas la couleur de la richesse créée au Togo. Ce n'est pas étonnant car si l'on se fie au différentiel entre ce qui tient lieu d'indicateur de l'inflation au Togo, à savoir l'index du prix à la consommation, et le PIB par habitant, c'est-à-dire la richesse du Togo divisée par sa population recensée (recensement qui exclut la Diaspora, ce qui arrange bien le FMI pour des statistiques gonflées), il faut bien constater que lorsque l'inflation passe de 1,4 % en 2010 à 4,3 % en 2012, le PIB par habitant lui ne passe que de 1,1 % à 1,3 %. L'explication est simple. Les inégalités s'accumulent mais le FMI et la Banque mondiale oublient comme par hasard de publier ces chiffres. Aussi en imitation afin de tromper tout le monde, Faure Gnassingbé doit inventer des histoires qui font « jaser » les Togolais et Togolaises afin de faire diversion.

Le marathon démocratique oblige tous les Togolais et Togolaises à garder précieusement la preuve tangible de leurs actions avec le système RPT afin de pouvoir les produire lors d'un futur procès contre le système RPT, système qui a causé un nombre incalculable de pauvres, de blessés et de morts et de procès classés sans suite, quand il y a eu procès. Il suffit de se référer aux « *47 ans d'assassinats et d'impunité au Togo sous la dictature sanglante du clan des Gnassingbé* », livre publié simultanément en deux langues (anglais et français) par le Parti des Travailleurs du Togo ¹¹. Ce livre devrait être offert à Mgr Nicodème Barrigat, celui qui continue de faire semblant de diriger le Comité Vérité, Justice et Réconciliation sans la Diaspora et à Mr Abass Bonfoh, qui semble souffrir de la maladie d'Alzheimer (mémoire qui flanche) sur cette partie de l'histoire du Togo ¹².

7. ADOBOLI ET SES CO-ACCUSES SONT PRESUMES INNOCENTS

En réalité, c'est l'Etat togolais qui doit remercier Dr Adoboli pour n'avoir pas déposé plainte contre le Gouvernement pour non-remboursement des frais de voyages, salaires et avances diverses à l'Etat togolais. Le Tribunal manifestement, en tronquant l'enquête exactement là où le système RPT lui a demandé de ne pas poursuivre l'investigation, estime que Dr Adoboli, doit être condamné à rembourser à l'Etat togolais 100 millions de FCFA. Il s'agit pourtant de l'ex-Directeur général de l'inspection et de l'audit des Nations Unies, autrement dit, celui qui, au cours plus de 30 ans de carrière aux Nations Unies, a appris à ne jamais effectuer un décaissement sans une double signature. C'est d'ailleurs pour ce *gage d'éthique et de Monsieur Propre* que le Gouvernement de Gnassingbé Eyadéma l'a nommé Premier Ministre pour faire oublier le niveau de corruption, d'atteinte aux Droits humains et de décrédibilisation politique atteint par le système RPT de l'époque, ce qui avait conduit, en son

temps, l'Union européenne et l'ensemble de la Communauté internationale, à dégeler leur coopération avec les dirigeants togolais.

Aussi paradoxalement, après avoir aidé à « *sauver le régime RPT* » en croyant sauver le Togo, Dr Adoboli apprend à ses dépens que le système RPT fonctionne sur la base du triptyque « *utiliser, jeter et humilier si possible comme bouc-émissaire* ». Mais le peuple togolais ne peut être dupé car Dr Adoboli est bien celui qui a consacré plus de 25 ans de sa vie, avec sa femme, à financer discrètement, à hauteur de 50 millions de FCFA, tout un système de soins gratuits des yeux aux enfants et populations défavorisées au Togo... Il a réussi tout ceci en finançant sur son épargne sa fondation *Lumière, Vie, Amour (LVA)* qui a été approuvée et signée par Etienne Gnassingbé Eyadéma. Combien de Togolais et de Togolaises ont retrouvé la vue grâce à l'aide prodiguée par Dr Adoboli et sa femme, suisse ? 50 000 enfants par an en moyenne bénéficient de soins gratuits. Combien de Togolais ont retrouvé le goût de la connaissance, du savoir et de la lecture grâce à des dons de livres d'une valeur de plus de 30 millions de FCFA affectés à l'Université de Lomé. Le transport fut aussi financé par le même Adoboli, rien du Gouvernement. Bref, il est triste qu'au Togo, les personnes nobles, même si elles apparaissent naïves pour certaines, ne sont pas moins celles qui ont tenté, à leur manière, certainement avec beaucoup de crédulité, de réconcilier les Togolais et Togolaises avec l'éthique. Le système RPT y a vu un danger et les a exclues sans ménagements.

Aujourd'hui, certains militaires républicains, ou devenus républicains à la faveur des disgrâces à répétition, commencent à voir plus clair dans le jeu de Faure Gnassingbé qui a besoin de satisfaire la Communauté internationale, non plus avec des coups d'Etat, mais des **coups d'éclats**. Ces militaires auraient pensé à aller chercher un « *Togolais éthique, propre* », qui pouvait servir de « *renouveau* » au Togo sans toucher à leurs privilèges et à l'impunité. Quel drôle d'objectif pour le bien du Peuple togolais !

C'est alors que des informations concordantes parviennent au cvu-togo-diaspora que le nom du Dr Eugène Koffi Adoboli aurait été prononcé à maintes reprises dans les cercles militaires restreints, sans d'ailleurs que ce dernier ne soit au courant de cette nouvelle stratégie de certains militaires républicains au Togo. Ce n'est pas quelqu'un qui s'est retiré des affaires politiques depuis plus de 11 ans maintenant et qui est âgé de 77 ans comme Dr Adoboli qui penserait à revenir au Togo pour faire de la politique dans les mêmes conditions. Il y a donc eu incompréhension et Faure Gnassingbé, au lieu de mener une enquête objective, voire simplement téléphoner à l'intéressé pour clarifier le doute, a choisi de museler tout ce qui pourrait le gêner dans son plan de création d'un parti sans les « *casserolés* » du RPT.

Mais les militaires bien intentionnés ont malencontreusement prononcé le nom d'Adoboli ici et là, ce qui a déclenché une colère instantanée dans les rangs des tenants du système RPT, d'où la vraie « *fausse* » affaire montée contre certains membres de l'équipe de l'ex-premier ministre Eugène Koffi Adoboli. Si le premier ministre qui lui a succédé détient la preuve que Dr Eugène Koffi Adoboli n'a rien volé au Togo et que c'est le Togo qui lui doit de l'argent, alors Agbéyomé Kodjo doit avoir le courage d'annoncer et de fournir au Peuple togolais les preuves de ses affirmations, bref, dire la vérité, toute la vérité. Il n'est donc pas sans savoir qu'avec le décès de l'ex-ministre des finances Tidjani Beredjayé, il n'y a que Barry Moussa Barqué, ancien conseiller du Président Etienne Gnassingbé Eyadéma et actuel conseiller spécial de Faure Gnassingbé, qui pouvait avoir un intérêt à la falsification des faits pour protéger ses chefs. Agbéyomé Kodjo ne peut annoncer qu'il sait que Dr Adoboli est innocent sans évoquer ses propres responsabilités ou plutôt ses silences « *contrôlés* » dans ce dossier. D'ailleurs, Dr Eugène Adoboli n'a pas manqué d'annoncer publiquement que « *Moussa Barry*

*Barqué sait ce que je dis*¹³ », ce d'autant que ses missions officielles ordonnées par l'Etat togolais étaient payées sur ses fonds propres, autrement dit, la retraite de l'ex-haut fonctionnaire des Nations Unies.

8. RECOMMANDATIONS DU CVU-TOGO-DIASPORA

Accuser Dr Adoboli et indirectement sa femme Hélène, une Suissesse, qui se sont sacrifiés pour sauver des enfants et des malades du Togo, revient à salir la réputation de personnalités intègres, propres. La naïveté légendaire que certains Togolais semblent reprocher au Dr Adoboli pour avoir travaillé avec un système RPT qui avait besoin de lui pour se « *donner une image présentable à la communauté internationale* » peut s'appliquer à l'actuel Premier ministre Gilbert Houngbo, sauf que ce dernier est un ancien du RPT. Ceux qui veulent contribuer à rétablir la vérité des urnes et des comptes publics ne peuvent en même temps croire que les luttes longues, sanglantes et fastidieuses du Peuple togolais sont des erreurs de stratégie. La liberté et l'autodétermination sont à ce prix.

Etre dedans pour changer le système comme le disait un « *autre ancien ministre* », Edem Kodjo pour ne pas le nommer, est une erreur. C'est au contraire le système RPT qui a changé l'ensemble des premiers ministres togolais d'une manière ou d'une autre. En attendant de savoir qui sera le prochain Premier ministre que le système identifiera comme le prochain bouc-émissaire pour protéger et donner bonne conscience d'une mauvaise gouvernance économique, politique et institutionnelle, il y a lieu d'insister que les Communautés internationales et africaines fassent pression pour que ce procès pour que le droit de réponse des « *présumés innocents* » puisse s'appliquer et se dérouler dans les conditions de liberté d'expression et de neutralité exemplaire de la justice togolaise. Est-ce trop demander ?

Il suffit alors que la justice togolaise, si elle est indépendante et bien séparée du pouvoir exécutif, puisse simplement auditionner les personnalités comme Moussa Barqué, Agbéyomé Kodjo et surtout expliquer ce qui s'est passé sur le compte bancaire pour lequel Dr Eugène Koffi Adoboli s'était vu confier une partie de la signature, notamment après son départ et avant l'arrivée de son successeur, à savoir entre le 27 août et le 29 août 2000. Entre le 21 mai 1998 et 27 août 2000, un simple audit aurait permis de disculper l'ex-Premier ministre et ses co-accusés puisque des retraits avaient aussi lieu sur le compte sans la signature du Premier Ministre Adoboli... Il y avait donc des instructions qui provenaient d'un autre comité, vraisemblablement des Dossiers B ou C, ceci pour le compte du donneur d'ordre en dernier ressort.

Dans une République-monarchie formatée par Faure Gnassingbé et ses alliés étrangers et en appui avec les nouveaux militaires comme le Colonel Massina, Chef de l'Agence Nationale du Renseignement ou le Colonel Bakali, son aide de camp, un militaire particulièrement zélé, le droit est remplacé par l'arbitraire et l'abus du « *prince* » et se confond d'ailleurs avec la falsification des « *principes* ». Pourvu que le dossier soit « *plausible* », et la Communauté internationale opte pour un silence coupable et en profite pour légitimer l'impensable démocratie. Quelle démagogie !

Le compte bancaire assigné à la gestion fourre-tout improprement appelé le « *compte du 36^e sommet de l'OUA* » n'a pas manqué d'être utilisé avant, à son insu et après le départ de Dr Adoboli, toujours à son insu. Le Tribunal ne doit donc pas stopper son enquête au niveau de

ceux qui ont reçu une délégation de signature. Nombreux sont ceux qui ont « pioché¹⁴ » dans ce compte, en s'assurant au passage de transférer au préalable l'argent de la corruption venant d'ailleurs sur ce compte afin d'apparaître irréprochables lors d'un futur procès. L'enquête ne peut oublier qu'à côté de Moussa Barqué et d'Agbéyomé Kodjo, il y a lieu aussi d'interroger Angèle Aguiga et Amoussou Quenou... respectivement dans le rôle d'ordonnateur et de gestionnaire des fonds du comité d'organisation de la construction des villas de l'OUA pour que la vérité et l'équité triomphent au Togo. Si ce n'est pas possible aujourd'hui, cela se fera plus tard. A moins que chacun ne se décide à dire la vérité aux Togolais et Togolaises. Car dire que Dr Adoboli et ses co-accusés sont innocents ne dit pas au Peuple togolais qui est coupable à la place des faux accusés.

Aussi, le cvu-togo-diaspora, en tant que mouvement citoyen indépendant et autonome financièrement, demande donc à Faure Gnassingbé d'arrêter de cautionner, d'instrumentaliser, voire de soutenir une Justice de connivence au Togo car en définitive, c'est bien Moussa Barqué et Faure Gnassingbé en tant qu'ex-conseiller économique en charge des affectations du compte fourre-tout qui fuient leur responsabilité. La justice et la transparence font-elles autant peur quand on est innocent ? Repousser toute cette justice à plus tard n'est pas la solution comme l'a démontré le Peuple Egyptien en conduisant l'ex-chef d'Etat Moubarak et son système (père et les deux fils) devant le tribunal, ce malgré la résistance des militaires non républicains. Le Togo ne pourra pas y échapper un jour. Pour se faire payer les militaires seront alors peut-être obligés de vendre aux enchères les habits et effets personnels de Faure Gnassingbé et de son réseau pour vivre une alternance au Togo.

Quant au remboursement des 100 millions de FCFA que réclame l'Etat togolais au Dr Eugène Koffi Adoboli, c'est bien une opération de diversion et de désinformation consistant systématiquement pour le système RPT à renverser les faits. C'est donc bien le Gouvernement togolais qui doit de l'argent à Dr Adoboli et non le contraire. Faut-il rappeler que c'est cette même technique de l'inversion des résultats qui a permis à Faure Gnassingbé en 2005 et 2010 de se proclamer le Président du Togo ? Qui trompe qui ? Les malheurs du Togo résident dans l'incapacité du Peuple togolais, des chancelleries occidentales et africaines de faire échec aux capacités dilatoires du système RPT, ce qui permet à Faure Gnassingbé de continuer à berner tout le monde en identifiant les boucs-émissaires le plus commodes. Pour Dr Eugène Koffi Adoboli, Faure Gnassingbé s'est simplement trompé et cela finira par être prouvé. Encore faut-il que le système judiciaire fonctionne sans pression au service de la justice au Togo. Rien n'est moins sûr !

Coordonnateur général

Dr Yves Ekoué AMAÏZO

cvu-togo-diaspora.org